



## Bulletin mensuel des observations des expulsions menées par Human Rights Observers à Calais, Pas-de-Calais – Avril 2020

Depuis 2017, le projet Human Rights Observers a pour mission d'observer et de documenter quotidiennement les violations des droits humains des personnes en situation d'exil à la frontière franco-britannique<sup>1</sup>.

A partir du 17 mars, et du **confinement « responsable et solidaire »**, les personnes en situation d'exil ont subi **135 expulsions** et sont restées **confinées dehors**. Le Sous-Préfet de Calais, M. Tournaire, ayant déclaré<sup>2</sup> «*la présence de vos associations sur la voie publique à l'occasion des opérations de démantèlement qui se déroulent quotidiennement pourrait faire l'objet d'une verbalisation par les forces de l'ordre comme prévue par le décret n°2020-293 du 23 mars 2020*». Notre travail a été mis en difficulté, nous manquons donc de certaines données, notamment concernant les biens saisis lors de ces opérations d'expulsions forcées.

### Chiffres concernant les expulsions quotidiennes des lieux de vie informels



90 expulsions de lieux de vie informels



24 tentes saisies



1 sacs de couchage ou couvertures saisis



2 sacs à dos/valises saisis



6 arrestations



98 mineur.e.s isolé.e.s présent.e.s<sup>3</sup>



12 mises à l'abri Covid-19

Dans le cadre de la politique « d'évitement des points de fixation » ces opérations de harcèlement consistent à forcer les personnes exilées à déplacer leurs tentes de quelques mètres (de 2 à 500 mètres) quotidiennement entre 8h et 11h, mais également à saisir ou détruire des biens de premières nécessités et/ou affaires personnels. Ces opérations sont accompagnées de contrôles d'identité souvent abusifs (*Cour de cassation, 25 avril 1985, n° de pourvoi 84-92916*) et donnent lieu à des placements en rétention administrative alors illégaux.

La préfecture du Pas-de-Calais a déclenché, depuis le 03 avril, un plan spécifique de mise à l'abri pour les personnes exilées présentes dans la zone des dunes à Calais, lié à l'épidémie de Covid-19. Selon la sous-préfecture de Calais au 14/04/2020, 482 places ont été ouvertes au total. Les associations estiment que 1112 personnes exilées survivent dans des campements informels à Calais.

### Harcèlement des défenseurs des droits



2 fois où nous sommes filmés par la police technique et scientifique



7 tentatives d'intimidations<sup>4</sup>



2 demandes de quitter et de s'éloigner du périmètre de l'opération

<sup>1</sup> Nos données se basent sur nos observations et ne sont donc pas exhaustives.

<sup>2</sup> Dans un courrier en date du 25 mars.

<sup>3</sup> Qui, lors de leur première rencontre, étaient en situation de rue et sans contact avec l'association opératrice du département. Les diverses opérations de démantèlement sont sources de fragilisation accrue voire de disparition pour les enfants et les adolescents, filles et garçons, et donc de risques majorés de traite et d'exploitation.

<sup>4</sup> 1 menace de verbalisation pour non-respect du confinement, 2 contrôles d'identités, 2 contrôles d'attestations, 2 amendes